



Congés payés pendant congé parental

Par **doucura**, le **27/03/2013 à 17:54**

Bonjour,rrnJ'aimerais savoir pendant mon congé parental si mes Congés Payés sont comptabilisés ou si s'arrete pendant cette période?rrnJ'ai un contrat de 20h/par semaine est-ce que mes congés payés sont calculés à 2,5 par mois pendant la période de travail?rnet pendant la période de congé parental?rrnJe vous remercie d'avance

Par **conseiller du salarié**, le **27/03/2013 à 18:34**

Bonjour,rnLe congé parental d'éducation ne donne pas droit à congés payés. Par contre vous conservez tous les avantages acquis antérieurement.rnLe congé parental compte pour moitié dans votre ancienneté.rnrnLes congés sont effectivement comptabilisés à raison de 2.5 jours par mois, même pour les salariés à temps partiel. L'indemnité de congés payés est calculée sur le temps partiel.